

DÉPARTEMENT
DES
HAUTS-DE-SEINE
92501

**Extrait du Registre
des délibérations
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 03 OCTOBRE, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 25 SEPTEMBRE 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

Présents:

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLECH, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, Mme ROUBINET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, Mme CHAOUI-EL OUASDI, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, M. COSSON, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, M. TEMGHARI, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, Mme PAPONNAUD, M. JEANMAIRE, Mme JAMBON, M. INDJIAN, M. CAHU, Mme VALLETTA, M. ROCCHI, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

Excusés représentés:

M. RUFFAT (pouvoir à Mme PAPONNAUD), Mme KEMPF (pouvoir à M. ELIZAGOYEN), Mme JOLY (pouvoir à M. CAHU), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLECH), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), M. POIZAT (pouvoir à M. INDJIAN), Mme DE LA SERRE (pouvoir à M. GABRIEL), Mme BERNARD (pouvoir à M. JEANMAIRE).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N° 186 - Subventions exceptionnelles aux associations locales - Exercice 2023 - RANDO92.

Le Maire indique que l'association sportive RANDO 92 a pour objectif de promouvoir et développer la pratique de la randonnée pédestre sur le département via l'aménagement, l'entretien et la protection des sentiers et itinéraires, la formation des pratiquants, l'animation et le soutien de son réseau, l'organisation d'événements grand public sportifs.

A ce jour, l'antenne rueilloise regroupe plus de 240 membres et travaille sur la réalisation de parcours de randonnée au sein de la Ville de Rueil Malmaison.

Afin d'aider le club dans cette réalisation qui bénéficiera aux rueillois et à la valorisation du patrimoine de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 800€ à l'association RANDO92.

Invité à en délibérer,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 29 septembre 2023 ;

APPROUVE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800€ à l'association sportive RANDO92 au titre de l'exercice 2023.

AUTORISE le Maire ou l'élu délégué à signer l'ensemble des documents relatifs à l'application de la présente délibération.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS.



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 9 octobre 2023

N° identifiant : 092-219200631-20231003-lmc146624-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 9 octobre 2023